

Les retours forcés des réfugiés nigériens :

Sommaire

Face à l'intérêt du public sur ce qui se passe dans la région de l'Extrême Nord en ce qui concerne les réfugiés nigériens et, en particulier, l'attention accrue des médias aux mouvements de réfugiés vers le Nigeria, le HCR Cameroun a jugé nécessaire de produire ce document pour fournir des informations détaillées à propos de la question épineuse de refoulements et des départs spontanés et volontaires en cours des réfugiés vivant au camp de Minawao. Le HCR compte publier ce rapport sur une base mensuelle, au début de chaque mois.

Contexte

Depuis 2014, des rapports publiés, et cela de façon persistante font état de ressortissants nigériens qui ont été renvoyés du Cameroun vers le Nigeria. Ces rapports ont commencé à être produits pendant que les militants de la secte Boko Haram étendaient et intensifiaient leurs attaques dans les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad). Depuis lors, des dizaines de milliers de personnes sont retournées au Nigeria, y compris des réfugiés, des commerçants et autres migrants. La plupart des retours forcés sont partis des villes frontalières camerounaises de Bourha, Kolofata et Fotokol aux états voisins de l'Adamawa et Borno au Nigeria. Malgré les efforts visant à sensibiliser les autorités camerounaises à leurs obligations internationales ainsi qu'à un monitoring régulier de protection le long de la frontière avec le Nigeria, les rapports susmentionnés ont continués à être partagés avec le HCR.

À la suite des attaques suicides de Boko Haram dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun et avec l'intensification de la campagne militaire contre la secte dans le nord-est du Nigeria, les ressortissants nigériens qui traversaient la frontière avec le Cameroun ont été considérés comme des suspects et une menace potentielle pour la sécurité. Dans ce contexte, et dans le but de prendre le contrôle des zones frontalières avec le Nigeria, les autorités camerounaises et les forces de sécurité ont commencé à renvoyer tous les ressortissants étrangers dans ces zones, en particulier dans les villes de Fotokol et Kousseri (département Logone-et-Chari) et Mora et Kolofata (département de Mayo-Sava). Il faut mentionner que depuis le début de l'urgence, les autorités camerounaises ont appliqué une politique stricte de campement pour les réfugiés nigériens. Depuis lors, elles ont soutenu que seuls ceux qui sont ou arrivent au camp de Minawao sont considérés comme des réfugiés. Les nouveaux arrivants faisaient l'objet d'un screening dans le centre de transit de Gouenguel par le HCR et les autorités avant d'être transférés au camp de Minawao. Cependant les réfugiés qui arrivent dans d'autres localités ne sont plus autorisés à aller au camp de Minawao.

Statistiques des retours forcés

- De juillet à décembre 2015: entre 9 000 et 12 000 personnes;
- En 2016: 76 525 personnes;
- En 2017: 3,400 personnes.

Ces statistiques ont été recueillies par nos points focaux de protection dans les différentes localités. Le HCR Cameroun n'a pas eu accès aux personnes concernées pour vérifier leur statut avant leur retour forcé. D'autre part, le HCR Nigeria a effectué des vérifications limitées avec ceux qui sont entrés en contact avec ses missions de suivi. Il est probable que certaines des personnes qui ont été renvoyées de force au Nigeria dans les zones frontalières n'étaient ni des réfugiés, ni des demandeurs d'asile. En outre, en raison de la fluidité des mouvements de population et de l'existence de multiples points d'entrée non officiels, il n'est pas exclu qu'il puisse y avoir des mouvements irréguliers, de sorte qu'un individu soit arrêté et renvoyé à la frontière avant de retourner au Cameroun à nouveau. Le chiffre global est donc indicatif du nombre total de personnes reprises à la frontière mais ne reflète pas nécessairement le nombre exact de réfugiés qui auraient été refoulés.

Brève analyse de la situation des retours forcés en 2017

Il convient de noter qu'entre 2015 et 2016, les autorités ont systématiquement retourné à la frontière des réfugiés nigériens vivant à l'extérieur du camp de Minawao (dans les zones frontalières de l'Extrême Nord). De nouveaux rapports faisant état de retours forcés ont été reçus en février 2017 et, encore une fois, en mars 2017, peu de temps après la signature de l'accord tripartite entre le HCR et les Gouvernements du Cameroun et du Nigéria. Les 3 400 personnes refoulées cette année vivaient principalement dans les communautés camerounaises de Kerewa et Kolofata dans le département de Mayo-Sava. Ces deux localités ont récemment enregistré un nombre élevé d'incidents de sécurité. Le plus récent cas de refoulement rapporté a eu lieu le 16 mai, lorsque 430 réfugiés nigériens récemment arrivés et temporairement hébergés dans le village de Dabanga dans le département de Logone-et-Chari ont été renvoyés à Gamburu, au Nigeria. Ce dernier incident a été encore plus surprenant étant donné que ce groupe avait été identifié et passé au screening par le HCR et les comités mixtes de protection en vue de leur transfert au camp de Minawao.

En plus des retours dû au ratissage des forces armées camerounaises dans certains villages, les nouveaux arrivants sont bloqués dans les zones frontalières et renvoyés au Nigéria avec comme argument que le camp de Minawao a atteint sa capacité maximale sans possibilité d'accueillir de nouvelles personnes. Il faut souligner qu'il n'y a pas eu de retour forcé de réfugiés du camp de Minawao.

En outre, les réfugiés vivant hors du camp et qui avaient été préenregistrés par le HCR et les comités mixtes de protection en novembre 2016 dans les trois districts de Mogode (Mayo-Tsanaga), Makary et Kousseri (Logone-et-Chari) n'ont été ni harcelés ni reconduits à la frontière. À titre de rappel, le HCR et les comités mixtes de protection ont mené une mission conjointe à cette période et ont préenregistré 21 886 réfugiés dans ces zones.

Réponse du HCR

Sur le terrain, le HCR a créé des comités mixtes de protection dans chacun des trois départements frontaliers de la région de l'Extrême Nord en avril 2016 dans le but de renforcer la collaboration avec les autorités locales en matière de protection des réfugiés, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'asile, ainsi que l'institutionnalisation du suivi conjoint, du screening et de l'enregistrement des réfugiés. Le HCR a demandé à plusieurs reprises au gouvernement du Cameroun de fournir des éclaircissements sur les rapports de retours forcés de milliers de Nigériens, y compris des lettres adressées au gouverneur de la région de l'Extrême Nord par le bureau du HCR à Maroua.

Le 2 mars 2016, le HCR et les deux gouvernements ont signé un accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens vivant au Cameroun. Néanmoins, le 7 mars, à peine quelques jours après la signature de l'accord, des rapports ont émergé de nouveau faisant état de cas de refoulement.

L'engagement pris par le Cameroun au niveau national doit être maintenu au niveau local pour s'assurer que tous les retours restent volontaires. Le HCR a mené des activités de plaidoyer aux niveaux régional, national et international autour des principaux messages suivants:

- Ces expulsions sont contraires aux obligations régionales et internationales du Cameroun dans le domaine de la protection des réfugiés et à l'accord tripartite signé le 2 mars 2016 par le Cameroun, le Nigéria et le HCR;
- Le HCR reconnaît les défis sécuritaires auxquels est confronté le Cameroun et est prêt à aider les autorités à développer des mécanismes améliorés de screening, de détermination de statut et de mécanismes d'enregistrement pour ceux qui ont besoin de protection, notamment par la mise en place de centres de transit dans certaines localités.

En outre, le HCR a adressé plusieurs correspondances écrites de haut niveau au gouvernement camerounais et fait des déclarations publiques sur le sujet, y compris:

- Une lettre du Haut-Commissaire adjoint (Protection) au Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation le 1er juillet 2016.
- Une déclaration de presse du HCR le 21 mars 2017 à laquelle le gouvernement camerounais a fortement protesté le 28 mars 2017.
- Une lettre du Haut-Commissaire au Président Paul Biya le 23 mars 2017 suite au communiqué de presse publié par l'organisation quelques jours plus tôt.

Il convient également de noter que l'ancien coordonnateur des actions humanitaires au Cameroun a également écrit au Ministre des Relations Extérieures et au Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation le 21 juin 2016 et le 3 janvier 2017, respectivement, à la suite des rapports sur le refoulement.

L'approche actuelle du HCR est de gérer les relations avec le gouvernement afin d'éviter un durcissement supplémentaire et éviter tout impact négatif sur les réfugiés. Face à ces développements, le HCR au Cameroun et au Nigéria ont pris des initiatives pour lancer les consultations tripartites, telles que la récente mission conjointe du HCR Nigéria et du gouvernement nigérian.

Les retours spontanés des réfugiés nigériens

Contexte

Le mois d'avril 2017 a marqué le début du retour spontané des réfugiés vivant dans le camp de Minawao. Cette vague de retours a encore été observée en mai 2017. Les réfugiés retournent de leur propre gré et par leurs propres moyens. Les informations qui parviennent au HCR Cameroun indiquent que les réfugiés ont été amenés à croire que les conditions sont retournées à la normale dans leurs zones d'origine et qu'ils pouvaient reprendre en toute sécurité les activités économiques et donc prennent des dispositions pour rentrer avant les pluies pour pouvoir cultiver. Les autorités de la région de l'Extrême Nord du Cameroun ont fourni des escortes de sécurité pour les retours spontanés. Il convient de mentionner clairement que le HCR ne participe pas à la facilitation ou à l'assistance des retours d'une manière quelconque.

Statistiques des retours spontanés

Au 31 Mai 2017, un total de 12 202 réfugiés nigériens sont retournés spontanément:

- 9-16 avril 2017: un total de 1 754 individus;
- 13-22 mai 2017: un total de 10 448 individus.

Aucun retour spontané n'a été enregistré en dehors de ces deux périodes. Les principales zones de retour sont Banki, Pulka, Mubi et Bama dans le nord-est du Nigéria.

Brève analyse de la situation des retours spontanés en 2017

Ces retours ont eu lieu de manière précipitée et, pour les deux vagues, pendant et après la distribution des rations alimentaires. Dans certains cas, ces rations ont été vendues afin d'avoir les moyens de couvrir les frais liés au retour au Nigéria.



Départs spontanés du camp de Minawao. UNHCR.

Malgré les informations qui circulent selon lesquelles les conditions sont retournées à la normale, des rapports indiquent qu'un bon nombre de retournés spontanés se sont retrouvés dans des camps de personnes déplacées internes au Nigeria en attendant de continuer vers leurs zones d'origine, et d'autres sont revenus au Cameroun.

Réponse du HCR

Comme indiqué ci-dessus, le HCR n'a pas pris part à ces retours car il n'a pas encore été établi que les zones de retour sont effectivement sécurisées. La Commission Tripartite elle est la seule entité autorisée à poser les bases du rapatriement volontaire. Le contact avec les agents de l'immigration des deux côtés de la frontière a été maintenu afin de recueillir des informations statistiques sur les retours spontanés et autres.

Le HCR et ses partenaires continuent de sensibiliser les réfugiés du camp de Minawao aux risques potentiels d'un retour prématuré et d'attendre le démarrage des travaux de la Commission Tripartite. Selon la partie nigériane, la première réunion pourrait être organisée dans la première quinzaine du mois de juin 2017.

CONTACTS:

Roseline Okoro | Deputy Representative, Protection | okoro@unhcr.org | Tel: +237 691 141 204

Mamady Fatta Kourouma | Head of Sub-Office Maroua | kourouma@unhcr.org | Tel: +237 691 141 212

Kabami Kalumiya | Associate External Relations Officer | kalumiya@unhcr.org | Tel: +237 691 141 226